

PAR COURRIEL

Le 13 août 2015

V/Réf : PR15-27 (1) et PR15-27 (2)  
N/Réf : 2004 34260

Objet : Demande d'accès concernant :  
Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 22 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport d'inspection, 11 mars 2004 (4 pages);
2. fiche d'accident technologique, 27 novembre 2003 (3 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (4)

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0575500

DATE INSPECTION : 2004-03-11

HEURE : - Arrivée : 10h30

- Départ : 11h00

DATE DE RÉDACTION : 2004-03-30

No INTERVENTION : 300144800

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : M. Alex Beaudoin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville  
121, Rang Cyr  
Saint- Cyprien-de-Napierville  
JOJ 1L0

ADRESSE POSTALE (si différente)

|  |
|--|
|  |
|--|

PLAIGNANT(E) :

| NOM/ADRESSE  | TÉLÉPHONE |
|--|-----------|
| Rencontré(e) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/> |           |

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

| NOM/FONCTION                                | TÉLÉPHONE      |
|---|----------------|
| M. Réjean Rémillard<br>Inspecteur municipal | (450) 245-3658 |

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)  
 (1)

CROQUIS

CARTE(S)

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérification de l'entreposage temporaire de sols contaminés aux hydrocarbures.

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

### **2.1. Mise en situation**

Le 27 novembre 2003 l'Urgence Environnement recevait un appel de la municipalité de St-Cyprien nous informant de la présence d'hydrocarbures en provenance d'une conduite d'irrigation. Lors de sa sortie, Jean Richard a pu constater les faits suivants :

- S'est lors de travaux de réfection du réseau de drainage municipal que la municipalité a découvert le déversement.
- L'eau l'huileuse provenait d'un drain d'irrigation en provenance de la compagnie de transport Dubois.
- La municipalité a fait récupérer le liquide par « Drainamar »
- Les sols contaminés qui ont été retirés lors des travaux ont été récupérés par la municipalité et entreposés temporairement sur des toiles imperméables au garage municipal.
- Lors d'une conversation téléphonique avec l'inspecteur municipal j'ai pu apprendre que les sols excavés étaient encore sur le terrain de la mairie.

(Pour plus de détail, veuillez consulter le rapport de l'Urgence Environnement et le dossier 7610-16-01-0921600 Les Établissement Dubois Ltée.)

### **2.2. Déroulement de l'inspection**

Arrivé sur les lieux, j'ai rencontré M. Réjean Rémillard, inspecteur municipal. Je me suis présenté et indiqué le but de mon inspection concernant l'entreposage des sols contaminés sur le terrain de la mairie.

Lors de l'inspection il m'a permis de constater que :

- Environ 20 m<sup>3</sup> de sol contaminé était entreposé sur des toiles de polythène.
- Aucune toile ne recouvrait les piles.
- Aucune caractérisation n'a été effectuée jusqu'à présent sur ces piles de sol.
- Les sols en piles dégageaient des odeurs d'hydrocarbures.
- Pas d'apparence visuelle ou olfactive de contamination en dehors du rayon des piles. (Sol et neige à proximité des piles et eau dans les fossés avoisinants.)

J'ai mentionné à l'inspecteur municipal que :

- Les piles de sol contaminés devront être recouvertes dans les plus brefs délais.
- Elles peuvent contaminer le terrain lors du dégel.
- Puisqu'elles sont sur le terrain de la mairie c'est maintenant la municipalité qui en est responsable.
- Elles devront être disposées conformément avant le dégel complet pour éviter de contaminer le terrain et les fossés avoisinants.

Finalement mon interlocuteur m'informe que :

- Initialement les piles étaient recouvertes de toiles mais elles se sont envolées au vent.
- Les piles seront recouvertes de toiles bien fixés en après midi.
- Il va prendre un arrangement avec les établissements Dubois (responsable du déversement) pour faire disposer prochainement les sols contaminés.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0575500

DATE DE RÉDACTION : 2004-03-30

---

**3. CONCLUSION**

- Les sols contaminés sont encore sur le terrain de la mairie.
- La municipalité prévoit entreprendre une entente avec le responsable du déversement pour faire disposer les sols contaminés.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

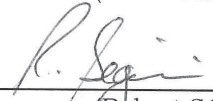
- Vérifier au mois d'avril 2004 auprès de la municipalité la disposition des sols contaminés vers un lieu autorisé.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :   
(Alex Beaudoin)

2004-03-30  
(date)

VÉRIFIÉ PAR :   
(Robert Séguin)

04-06-15  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

assurer suivi.

---

---

---

RS/ab

Identification : Municipalité de St-Cyprien de Napierville

Municipalité : St-Cyprien de Napierville N/D : 7610-16-01-0575500

Photo n° : 1

Date : 2004 - 03 - 11

Note : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Vue générale des piles de sols contaminés aux hydrocarbures entreposées à la mairie de St-Cyprien de Napierville.

Photo n° : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Note : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

|  |   |
|--|---|
| N° de Référence : 7110-16-01-68035-01  | T-162003-11-27                                    |
| Date de l'événement :      Heure :      HH:mm  | Nombre de photos :                                |
| Organisme impliqué : Les établissements Dubois ltée.   | Tél.:(450)-245-0314                               |
| Adresse : 9, rang Saint-André C.P. 490   | Poste :   |
| Ville : Saint-Cyprien-De-Napierville   | Code postal : J0J 1L0                             |
| Endroit de l'événement : Terrain des opérations de l'entreprise  | Code S.P. :                                       |
| Ville de l'événement : Saint-Cyprien-De-Napierville  | N° de ville : 68035                               |
| Produit en cause: Mazout   | État du produit: L                                |
| Classé : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  | N° UN : 1202                                      |
| N° de classe: 3.2 Liquides inflammables -18 °C < P.E. > 37,8 °C  | N° CAS :  |
| Quantité : Approximative      Impliquée : L  | Aspects humains                                   |
| Déversée : L   | Sans objets : <input checked="" type="checkbox"/> |
| Récupérée : L  | Évacués : <input type="checkbox"/> Nombre :       |
| SECTEUR : Commercial si mixte :      et  | Blessés : <input type="checkbox"/> Nombre :       |
| IMPACT : Air <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input type="checkbox"/> Infrastructure intérieure <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/>   | Traités : <input type="checkbox"/> Nombre :       |
| Infrastructure souterraine <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure de surface <input type="checkbox"/> Milieu Naturel <input checked="" type="checkbox"/>   | Hospit. : <input type="checkbox"/> Nombre :       |
| Explications : Apport dans le sol et réseau de drainage  | Décédés : <input type="checkbox"/> Nombre :       |
| TYPE D'ÉVÉNEMENT : Réservoir souterrain  |   |
| Sommaire (causes de l'événement) : Perforation du réservoir souterrain d'entreposage de mazout servant à l'alimentation du système de chauffage, écoulement dans le sol et apport au réseau de drainage pluvial. |   |
| Signalé par : Normand Lefebvre, maire de la municipalité.  | Origine MENV : Non                                |
| Organisme : Municipalité de Saint-Cyprien  | Appel reçu : 09:15HH:mm                           |
| Tél. art. 53-54      Date: 2003-11-27  | Terminé à : 09:45HH:mm                            |

### PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| Sortie : Oui  |                                      |
| Urgence-Environnement : Jean Richard                                      | Rendu sur les lieux : 12:30h :min    |
| Organisme impliqué : Normand Dubois                                       | Quitte les lieux à : 17:30 h :min    |
| Responsables municipaux : Normand Lefebvre, maire et Inspecteur municipal | Temps total : min                    |
| Autres : Récupérateur spécialisé - Drainamar                              | Nombre de sorties : 2                |
|   | Catégorie : 1                        |
|   | Demande d'exécution de travaux : Oui |
|   | Émissions 115.1 : Non                |
| Transféré à : Industriel Longueuil 2003-12-04                             | Pér. de traitement : Combiné         |
| Zone (M.T.M.) :      X :      Y :   |                                      |

**Sommaire de l'intervention :**

Lors de travaux d'aménagement et réfection d'une portion du réseau de drainage pluvial du rang Saint-André, un mélange d'eau et de mazout en provenance d'un conduit de 4 po. de diamètre s'est déversé dans l'excavation. Le conduit en question provient de la compagnie de transport "Les établissements Dubois ltée" et semble drainer une portion du terrain des opérations.

La municipalité a pris la responsabilité de faire récupérer la fraction liquide ainsi que les sols contaminés contenus dans l'excavation. La compagnie de récupération spécialisée "Drainamar" a

Signature :



Date :

2003-11-28

### Sommaire de l'intervention :

procédée au pompage d'une quantité de 8270 litres du mélange eau-mazout et les sols contaminés ont été retirés par excavation puis entreposés temporairement sur des toiles imperméables au garage municipal.

Vers 12h30 Arrivée sur les lieux. Travaux de pompage terminés et excavation du sol contaminé en cours.

Vers 13h00 Rencontre avec Normand Dubois, président des Établissements Dubois ltée.

Je l'informe de la situation et lui demande si des réservoirs souterrains sont présents sur le terrain des opérations. Il m'indique qu'il n'y a qu'un seul réservoir souterrain, qu'il est situé en bordure des locaux administratifs et sert à l'entreposage du mazout destiné à l'alimentation du système de chauffage. Il m'indique également qu'il a fait installer des drains souterrains il y a environ une dizaine d'années dans un but de drainage du terrain et que selon l'emplacement d'un d'entre eux, qu'il est possible que le réservoir soit en cause. Je lui demande donc de procéder à un sondage exploratoire par excavation afin de vérifier l'intégrité du réservoir souterrain et la présence de sols contaminés.

Vers 15h00, début des travaux d'excavation.

La surface du réservoir est dégagée puis une tranchée est pratiquée à l'extrémité ouest. La présence de sols fortement contaminés est alors découverte. Le réservoir affiche également une perforation à son extrémité et un filet de mazout s'en écoule. Considérant l'heure tardive et la noirceur (aprox. 17h00), il est décidé de dégager le conduit de drainage et d'aménager un puits de récupération à la limite avant de la propriété afin de confiner l'ensemble du contaminant sur le terrain et ainsi éviter un nouvel apport au réseau de drainage du rang St-André. Finalement, il est demandé de procéder rapidement à la vidange du contenu résiduel du réservoir.

2003-11-28

Sur les lieux vers 11h00

Travaux de vidange du réservoir en cours. La vidange finale du réservoir ainsi que le pompage de l'accumulation d'eau contaminée dans le puits de récupération sera effectué par la cie art. 23-24 art. 23-24 Le réservoir sera par la suite retiré du sol dès aujourd'hui.

Une firme spécialisée dans les déversements d'hydrocarbures et la décontamination des sols procédera à une évaluation de la situation et des travaux d'excavation à effectuer. Il est prévu qu'un représentant se rende sur les lieux samedi le 29 novembre a.m. Les travaux de décontamination exhaustifs devraient débuter lundi 1<sup>er</sup> décembre. Entre temps, les excavations et puits de récupération seront recouverts afin de limiter l'infiltration d'eau.

Quitte les lieux vers 15h00.

Signature :



Date :

2003.11.28

